

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil Municipal de Vourles, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Excusés : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Pouvoirs : Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Dominique REGNIER.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-019

SEANCE DU 26 MARS 2009

OBJET : Affectation du résultat 2008
Budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la délibération n°2008-018 en date du 21 février 2008 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2008,

Vu la délibération n°2009-017 en date du 26 mars 2009 adoptant le compte administratif assainissement de l'exercice 2008,

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif assainissement de l'exercice 2008 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement pour un montant de 90 803,35 €
- un excédent d'investissement pour un montant de 23 302,47 €

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'affecter ce résultat comme suit :

- au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 90 803,35 €
- au compte 001 « résultats cumulés » en investissement pour un montant de 23 302,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat du budget assainissement de l'exercice 2008 comme proposé ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES